

Documents à fournir

Pays : **Nigéria**
Visa Tourisme

DEPOT EMPREINTES

1. Si vous déposez votre demande de Visa pour la première fois, alors le dépôt de vos empreintes vous sera demandé (et la prise d'une photo numérique). Vous devrez donc vous déplacer au Centre OIS avec votre dossier complet et sur RDV. En nous faisant parvenir le récépissé de dépôt, VTI pourra ensuite récupérer votre passeport avec Visa et vous le retourner.
2. Si vous avez déjà déposé vos empreintes (depuis moins de 5 ans) alors VTI pourra constituer votre dossier et le déposer à votre place. VTI pourra ensuite récupérer votre passeport avec Visa et vous le retourner.

Constitution de votre dossier

- Remplir (et payer en ligne) un **formulaire** de demande de Visa sur :
<https://portal.immigration.gov.ng/visa/freshVisa>

NB : paiement à effectuer avec carte crédit du demandeur et une fois complété : formulaire à imprimer, en portrait, signé et daté par le demandeur

- Bordereaux de paiement et d'accusé de réception**, disponibles une fois le paiement en ligne effectué - Imprimé à partir de <http://www.innovate1services.com> VEUILLEZ IGNORER LA DATE DE L'ENTREVUE SUR LE BULLETIN DE PAIEMENT ET PRENDRE RENDEZ-VOUS OIS.
- Si vous êtes en **Situation 1**. (voir plus haut) : prendre **rendez-vous** au centre OIS (9 Rue Paul Valery 75116 Paris, France) pour chaque demandeur (veuillez ne pas réserver plus de 30 jours avant la date de votre voyage) sur <https://apt.oisservices.com/>
- Passeport** avec une validité minimale de 6 mois et comportant deux pages vierges en regard.
- Carnet de vaccination** contre la fièvre jaune
- Deux **photographies** récentes de format passeport, prises au plus tard 2 semaines avant la soumission, avec le nom complet du demandeur écrit au dos.
- Une **lettre formelle** dactylographiée précisant l'objet de la visite et l'itinéraire complet, signée et datée, adressée à l'ambassadeur du Nigéria, à l'attention du bureau de l'immigration de l'ambassade du Nigéria à Paris, avec l'adresse complète. Veuillez noter que si vous rendez visite à des personnes au Nigeria, vous devrez suivre la liste de contrôle des visiteurs.
- Une copie du **relevé bancaire** le plus récent du demandeur attestant de fonds suffisants.
- Scan du **billet d'avion** aller/retour
- Preuve d'hébergement** au Nigeria, copies de la réservation confirmée d'hôtel, de maison d'hôtes ou de motel avec le nom des voyageurs.
- Pour les voyageurs non français et ressortissants de l'UE : une **facture** de services publics récente (factures d'électricité ou contrat location/hypothèque signé, ... veuillez apporter l'original et une copie)
- Pour les voyageurs non français et non ressortissants de l'UE : la **carte de séjour** française (ou visa sur passeport valables au minimum 6 mois au moment de la soumission). Apporter l'original et une copie.

NB :

1. Les documents NON en anglais doivent être soumis avec une copie traduite certifiée conforme.
2. Toutes les lettres doivent être des lettres formelles dactylographiées, imprimées en portrait, adressées à l'ambassadeur du Nigéria, à l'attention du bureau de l'immigration de l'ambassade du Nigéria à Paris, signées et datées.
3. Si vous êtes travailleur indépendant, vous devez fournir une lettre dactylographiée indiquant le but du voyage au Nigeria. Vous devez également fournir une copie de votre relevé bancaire le plus récent attestant de fonds suffisants ; solde créditeur minimum de 500€.